

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 971/FIN/SG portant règlement provisoire du budget du Service local. pour l'exercice 1967.

n° 971/FIN/SG

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
28 juin 1968

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1968

Date du numéro
10 juillet 1968

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les recettes recouvrées et les dépenses admises au titre du budget du Service local pour l'exercice 1967 sont arrêtées provisoirement comme suit : Recettes recouvrées D042468.209 Dépenses admises 1.975.850.358 d'où excédent des recettes sur les dépenses de... 66.637.931

Art. 2

— Cet excédent de recettes sera versé au Fonds de réserve du Service local» conformément aux dispositions réglementaires.